

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 26 février à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

**Étaient présents** : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. PIERRON, M. BRETON, MME ROCH, M. RODET et MME RIESENMEY, Maires adjoints,

M. GAK, M. FROGER, MME TURPIN, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. LEHMANN, MME LOISEL, MME NOEL, M. GOUSSEFF, M. JOSSERAND, MME BESANÇON, M. MONGUILLON et M. VIEULES, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : MMES BETTI, DEBLEDS, ODERMATT et BOUTRIN et M. DEVILLIERS.

Monsieur BRETON a été élu secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n°2018-010-1 du 21 février 2018 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Décision n° 2020-009-11 du 3 février 2020 portant passation d'un contrat pour un spectacle musical organisé par l'Accueil de Loisirs Raymond DURIX.** Ce contrat est conclu avec l'association « Compagnie Princesse Moustache » sise à PARIS (75), représentée par Madame MAHAUT DURAND, pour le vendredi 21 février 2020 de 14h30 à 15h30 pour un montant de 659,00 euros TTC. L'activité aura lieu au Centre Culturel « Guy CLAUSIER DEMMANOURY » à Egly.

**Décision n°2020-010-1 du 6 février 2020 portant passation d'un contrat de maintenance pour l'entretien du portail électrique de l'Espace 520 Jean-Claude MOULIN.** Le contrat est conclu avec la société A.S.E.C.O. sise à SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY (77), pour montant annuel de 450,00 euros HT, soit 538.20 euros TTC, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est renouvelable tous les ans par reconduction expresse. Il ne pourra excéder quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

**Décision n° 2020-011-11 du 10 février 2020 portant passation d'un contrat pour une animation « COM J'AIME CONSTRUIRE » organisé par l'Accueil de Loisirs Raymond DURIX.** Ce contrat est conclu avec la société « FM Media SAS » sise à WISSOUS (91), représentée par Monsieur Frédéric MEIFFRET, Directeur, pour le mercredi 19 février 2020 de 9h45 à 11h45 et de 14h00 à 16h00 pour un montant de 575,00 euros TTC. L'activité aura lieu au Centre Culturel « Guy CLAUSIER DEMMANOURY » à Egly.

**Décision n° 2020-012-11 du 12 février 2020 portant passation d'une convention pour un accompagnement personnalisé auprès d'un adolescent autiste.** Cette convention est conclue avec l'association « Défi Autisme 77 » sise à FLEURY-EN-BIERE (77), représentée par Monsieur Bruno ODOT, Responsable du service à la personne, pour une durée de 4 mois à compter du 28 octobre 2019. L'accompagnement personnalisé se déroulera au Service Jeunesse de la ville et lors du séjour à la neige à SEYTRoux (74). Une prestation sera facturée au regard des interventions effectivement réalisées auprès du jeune.

**Décision n° 2020-013-14 du 13 février 2020 portant attribution d'un capital décès.** La commune versera à Monsieur Manuel GUERREIRO, conjoint de Madame Sophie GUERREIRO, le montant du capital décès forfaitaire qui s'élève à 13 844 euros.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite. **APPROUVE** le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport.

**PREND ACTE** de la présentation du rapport du F.S.R.I.F. pour l'année 2019.

**PREND ACTE** du bilan des formations des élus locaux pour l'année 2019, joint en annexe au Compte Administratif du même exercice.

**PREND ACTE** du tableau des acquisitions et cessions immobilières – exercice 2019.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve. **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2019.

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté en réalisation comme suit :

<b>Résultat 2019</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Cumulé</b>
Recettes	5 318 426.47	1 781 539.84	7 099 966.31
Dépenses	4 927 958.12	1 879 413.45	6 807 371.57
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>390 468.35</b>	<b>-97 873.61</b>	<b>292 594.74</b>
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1 241 694.65	786 465.85	2 028 160.50
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 632 163.00</b>	<b>688 592.24</b>	<b>2 320 755.24</b>
<i>Restes à réaliser recettes</i>		205 745.00	
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		367 881.47	
Besoin ou excédent de financement		<b>526 455.77</b>	
Affectation 1068			
<b>Report 2019</b>	<b>1 632 163.00</b>		

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- Affectation 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé **480 000,00 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) **1 152 163,00 €**

DÉCIDE de verser une avance de 150 000 € sur la subvention de fonctionnement du C.C.A.S. pour l'année 2020. DIT que cette avance sera reprise lors du vote du budget primitif de l'exercice 2020.

DÉCIDE de verser une avance de 89 560 € sur les subventions de fonctionnement versées à certaines associations répartie comme suit, pour l'année 2020 :

<b>Association</b>	<b>Montant versé en 2019</b>	<b>Acompte sur subvention 2020</b>
A.S.E.	78 000 €	39 000 €
AGLA SCENE	6 120 €	3 060 €
C.F.A.E.	12 500 €	6 250 €
C.L.C.E	47 800 €	23 900 €
C.L.C.E. (personnel administratif)	29 200 €	14 600 €
RACING CLUB ARPAJONNAIS	5 500 €	2 750 €
<b>TOTAL</b>		<b>89 560 €</b>

DIT que cette avance sera reprise lors du vote du budget primitif de l'exercice 2020.

#### Informations diverses :

##### AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur BRETON rappelle les dates des prochains évènements culturels :

- Le 15 mars 2020 à 16h00 : Concert de Printemps à l'Espace 520 Jean-Claude MOULIN
- Les 27, 28 et 29 mars 2020 : Pièce de théâtre « Rumeurs » - Théâtre sur la Colline – Auditorium

Monsieur BRETON adresse ensuite tous ses remerciements à ses collègues de la commission des Affaires Culturelles, à Monsieur Guy TOSTAIN, à Madame Nathalie BELLANGER, aux agents des services techniques, et aux gardiens des établissements, aux chauffeurs de car, aux agents du service comptabilité et à Monsieur le Maire pour sa confiance.

##### CROIX ROUGE FRANCAISE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il a émis un avis défavorable à la demande de la Croix Rouge Française concernant la diffusion sur le site internet et les panneaux lumineux de la commune d'une information relative à leur campagne de porte à porte organisée du 9 mars au 4 avril prochains. La gendarmerie et les services sont prévenus si des administrés appellent à ce sujet.

##### CENTRE SOCIAL

Les travaux du centre social vont commencer. Nouvelle dénomination de la structure après accord du Conseil Municipal : « CENTRE SOCIAL GUY GOUPIL ».

##### ELECTIONS MUNICIPALES

Il est demandé aux élus de bien vouloir répondre à la sollicitation concernant leur présence pour la tenue des différents bureaux de vote. Réponse attendue avant le vendredi 27 février.

**Le conseil municipal d'installation se déroulera le dimanche 22 mars 2020 à 10 heures.**

## POINTS SUR LES PROBLEMES DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire suit l'affaire avec le prestataire et Madame ROCH. Il exprime que de nos jours, aussi bien pour les enfants et les adultes, les personnes sont un peu difficiles.

Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal et les agents communaux. Le mandat s'est bien passé. Et un pot amical aura lieu à la fin de la séance.

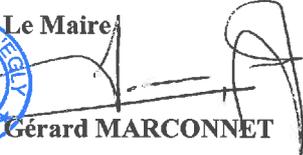
Monsieur PIERRON remercie le personnel de la Mairie et en particulier ses trois collaboratrices. Il espère ne pas avoir trop « barbé » ses collègues avec les finances. En fin de mandat, il a un regret, celui de n'avoir pu voir l'aboutissement de l'achat du château de Villelouvette. Il souhaite que ce projet aboutisse à l'avenir.

Monsieur le Maire le rassure et dit que la procédure d'acquisition reprendra après les élections municipales puisque beaucoup d'élus repartent avec la prochaine équipe et ont validé le projet.

Monsieur JOSSERAND remercie le Maire et son équipe. Malgré certains désaccords, il a apprécié les rapports et l'investissement des élus. Ce fut une expérience enrichissante.

La séance est levée à 22 heures 40.

Fait à Égly, le 4 mars 2020

 Le Maire  
  
Gérard MARCONNET